

COURRIER DE RENTRÉE, ANNÉE SCOLAIRE 2023-24 - Étudiants BTS

Vous trouverez ci-joint diverses informations et consignes pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Organisation de la rentrée /Informations année scolaire 2023-2024
- Courrier de l'APEL
- Brochure de la *Mutuelle Saint Christophe* (pour consultation et création de l'espace personnel sur le site internet)
- Rentrée des internes (pour les internes seulement)

SECURITE SOCIALE ÉTUDIANTE :

Depuis le 1er septembre 2019, tous les étudiants sont rattachés au régime général de la Sécurité Sociale. À ce titre, ils restent affiliés à leur régime d'assurance actuel (en général celui des parents ou tuteurs légaux) et ce quel que soit ce régime général, agricole ou autre.

Rentrée 2023-2024 :

➤ **Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur**, vous serez automatiquement affilié(e) à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre). **Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation**, mais profitez-en tout de même pour vous **créer un compte sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)** (régime général), **MSA** (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Concerne uniquement les étudiants boursiers : chaque étudiant doit présenter, dès la rentrée scolaire, la notification conditionnelle au secrétariat de l'établissement, permettant ainsi de valider sa demande de bourse.

ORGANISATION DE LA RENTRÉE 2023-2024

BTS1 (étudiants sous statut scolaire et apprentis)

↳ **Lundi 4 septembre** : Rentrée scolaire 8h-16 h pour l'ensemble des étudiants (scolaires et apprentis).

- 8 h à 10 h : Rentrée et accueil des étudiants BTS1 par le professeur référent.
- 10 h à 16 h : Présentation par les deux enseignants de spécialité des enjeux associés au CCF (portefeuille de compétences, stages, conventions, suivis, carnet de liaison)

↳ **Mardi 5 septembre** : début officiel des cours pour l'ensemble des étudiants (scolaires et apprentis) selon l'emploi du temps habituel.

↳ **Mercredi 6 septembre** : journée d'intégration pour l'ensemble des étudiants (scolaire et apprentis)

↳ **Jeudi 7 septembre**, cours normaux pour l'ensemble des étudiants (scolaire et apprentis) et photo de classe selon planning communiqué

↳ **Vendredi 8 septembre** : Les étudiants sous **statut d'apprenti** sont en entreprise. Les étudiants sous **statut scolaire** n'ont pas de cours.

BTS2 :

↳ **Lundi 4 septembre** : Rentrée et accueil des étudiants BTS2 par le professeur référent, de 8h à 10h (les étudiants qui le souhaitent pourront être accueillis en étude à partir de 10h).

↳ **Mardi 5 septembre** : début officiel des cours, selon l'emploi du temps habituel.

↳ **Mercredi 6 septembre** : journée d'intégration.

↳ **Jeudi 7 septembre** : cours normaux et photo de classe selon planning communiqué.

La journée d'intégration commune aux BTS1 et BTS2 se déroulera le mercredi 6 septembre. Au programme : activité ludique nécessitant une tenue de ville et un pique-nique offert par l'établissement, avec des enseignants.
Fin des activités vers 16 heures.

✓ **Livres et fournitures** :

Les étudiants doivent être en possession de leurs manuels (si disponibles) avant la rentrée. Liste jointe à ce courrier. Le jour de la rentrée, ils viennent avec de quoi écrire.

✓ **Emploi du temps, Carnet de bord & Règlement intérieur** :

Ces documents seront remis aux étudiants le jour de la rentrée. Ils doivent les tenir en bon état et l'avoir en permanence sur eux. Vous aurez à prendre connaissance de diverses pages et les signer.

INFORMATIONS ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Ouverture du lycée :

Lundi, mardi et jeudi : 7h30 – 18h00

Mercredi et vendredi : 7h30 – 17h

Ouverture de l'accueil administratif :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h45 – 12h15 / 13h – 17h15

Mercredi : 7h45 – 12h15 / 13h – 16h

Certificats de scolarité :

Pour les scolaires : Deux certificats de scolarité seront remis aux étudiants à la pré-rentrée. Il n'en sera pas délivré d'autres pendant l'année scolaire. Dans l'espace *EcoleDirecte*, vous pourrez accéder à ce document de manière permanente

Pour les apprentis : documents UFA

MANUELS SCOLAIRES

Les étudiants devront se munir des manuels scolaires suivants, pour la rentrée :

▪ BTS1 MCO

Titre	Éditeur	ISBN
Animation et dynamisation de l'offre commerciale - Bloc 2	Nathan technique 2023	9782095018894
DRCVC : (développement de la relation client et vente conseil)	Nathan technique 2023	9782095018931
MANAGEMENT OPERATIONNEL	Hachette Technique	9782013999434
Dictionnaire unilingue anglais: Collins English Dictionary ou Paperback Oxford English Dictionary		
Assurer la gestion opérationnelle – Bloc 3 <i>1^{ère} et 2^{ème} année BTS MCO (2019) – pochette élève</i>	Delagrave	978-2-206-30542-4
Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)	Nathan Technique 2023 (REFLEXE)	9782095018856

▪ BTS2 MCO

Titre	Editeur	ISBN
Animation et dynamisation de l'offre commerciale - Bloc 2 Manuel BTS1 à garder	2019 – Nathan technique	978-2-09-165334-1
DRCVC : (développement de la relation client et vente conseil) Manuel BTS1 à garder	Nathan technique	9782091653327
MANAGEMENT OPERATIONNEL Manuel BTS1 à garder	Hachette Technique	9782013999434
Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)	<i>NATHAN TECHNIQUE, 2022 (REFLEXE)</i>	9782091676487
Dictionnaire unilingue anglais: Collins English Dictionary ou Paperback Oxford English Dictionary		
Assurer la gestion opérationnelle - Bloc 3	Manuel de BTS1 à garder (Delagrave)	

CALENDRIERS PREVISIONNELS DES PERIODES & SEMESTRES

BTS1	
Semestre 1	Semestre 2
Du 4/09/2023 au 8/01/2024	Du 9/01/2024 au 31/05/2024

BTS2	
Semestre 1	Semestre 2
Du 4/09/23 au 8/01/2024	Du 9/01/24 au 3/05/2024

✓ **Stages en BTS 1 (pour les candidats sous statut scolaire) :**

- 6 au 16 novembre
- 5 au 17 février 2024
- 25 au 30 mars
- 3 au 29 juin

✓ **Stages en BTS2 :**

- 6 au 18 novembre
- 5 au 17 février 2024
- 18 au 30 mars

○ **Date des vacances scolaires - (Académie de Grenoble - Zone A) :**

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

<i>Toussaint</i>	<i>Samedi 21 octobre - lundi 6 novembre 2023</i>
<i>Noël</i>	<i>Samedi 23 décembre – Lundi 8 janvier 2024</i>
<i>Hiver</i>	<i>Samedi 17 février - lundi 4 mars</i>
<i>Printemps</i>	<i>Samedi 13 avril - lundi 29 avril</i>

 **Attention** : En raison du pont de l'Ascension, les classes vaqueront du mercredi 8 mai (après les cours) au vendredi 10 mai. Reprise des cours le lundi 13 mai selon l'emploi du temps habituel.

NB : l'établissement sera fermé du 12 juillet au 21 août 2023. Dans l'attente de vous retrouver pour la rentrée scolaire, l'équipe éducative vous souhaite d'excellentes vacances.

Cher parent,

L'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L) vous souhaite :

**Bienvenue au Lycée polyvalent Jules Froment,
enseignement général, technologique et professionnel, unité de formation en
apprentissage.**

Chaque famille en est membre, la cotisation est de 25 €, elle comprend un abonnement au magazine « Famille et Éducation », premier magazine national d'éducation.

L'A.P.E.L joue un rôle dans l'organisation et la vie du lycée :

- Son ou sa Présidente est membre de droit de l'organisme de gestion du lycée (O.G.E.C) en charge du fonctionnement matériel du lycée ;
- Il ou elle fait également partie du Conseil d'établissement où siègent enseignants et élèves et participe à ce titre au Conseil de discipline ;
- Les représentants de l'A.P.E.L siègent également aux commissions d'appels annuelles, chargées d'examiner les requêtes des familles en désaccord avec la décision du Conseil de classe du troisième trimestre ;
- L'A.P.E.L recrute et forme les parents correspondants de classe qui participent aux conseils de classe trimestriels ;
- L'A.P.E.L accueille les nouveaux parents, avec l'équipe éducative, à la Journée « Portes Ouvertes » du lycée et à son assemblée générale de rentrée avant la Toussaint ;
- L'A.P.E.L intervient dans la gestion des manuels scolaires prêtés aux élèves ;
- L'A.P.E.L participe aussi au Forum des métiers, qui a lieu tous les 3 ans.
- ET surtout l'A.P.E.L. accueille les jeunes au B.D.I. Orientation (Bureau de Documentation et d'Information).

Le montant de votre cotisation est entièrement redistribué sous forme de subventions et d'aides aux projets en faveur des élèves.

Mais l'A.P.E.L, c'est aussi un lien entre parents, un lien de convivialité et d'échange.

Aussi, nous vous donnons rendez-vous à l'**assemblée générale de rentrée le Jeudi 5 octobre 2023 à 19h sur le**

site de l'enseignement général et technologique, où nous nous retrouverons pour un moment convivial.

À cette occasion les parents correspondants de classe bénéficieront d'un temps de formation et découvriront également l'utilisation du logiciel d'orientation *Inforizon*, reconnu d'Intérêt Pédagogique par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Nous vous assurons, Madame, Monsieur, de nos sentiments les meilleurs.

**Pastorale du
Lycée Jules Froment
2023-2024**

Joie

Confirmation
Echange
Chrétiens
Messe
Lumière
Confiance
Baptême
Amour
Lycée

Solidarité
Prière
Joie
Apôtres
Dieu
Jésus
Tolérance

Glorieuses
Pâques
Louange
Noël
Ecoute
Partage
Débats

« La vie est un défi à relever,
un bonheur à méditer,
une aventure à tenter. »
Mère Teresa

Rendez-vous à la rentrée :
pour faire connaissance,
prier,
échanger, partager,
vivre de bons moments ensemble...

Pastorale Scolaire

Société de restauration

Nouveauté... Le service de restauration sera désormais assuré par la société « **Plein Sud Restauration** », principalement localisée dans les départements de la **Drôme** et de l'**Ardèche**, qui privilégie qualité et logique de développement durable (produits bio et locaux, produits frais, proposition répondant aux attentes des lycéens, tout en respectant l'équilibre alimentaire ; réduction du gaspillage alimentaire et sensibilisation des élèves à cette thématique, menus adaptés aux rythmes des saisons, pour garantir fraîcheur et qualité optimale...).

Assurance Scolaire

L'assurance scolaire de votre enfant

CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023-2024, votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances

- Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**
- En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !
- En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

Garanties	Prestations
Invalidité permanente :	Jusqu'à 45 000 €
• infirmité à 66 % : franchise relative ⁽¹⁾ 4 %	45 000 €
• comprise entre 66 % et 85 %	99 500 €
• supérieure ou égale à 86 %	
Décès	5 000 €
Traitement médical dans forfait hospitalier	31 000 €
franchise relative de 7 jours	
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité Sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation	31 € / jour max. 365 jours
franchise relative de 7 jours	
Soins et frais de prothèse :	
• appareil d'orthodontie	400 €
• dentures (pour dents)	400 €
• auditifs, orthopédiques	800 €
• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €

Garanties	Prestations
Frais de transport	305 €
Frais de rapatriement	1 400 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique	50 € / séance max 765 €
après un accident grave ou une agression	
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport	50 € / jour max 1 900 €
franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, sacs, papiers administratifs pris en charge, sur présentation au dépôt de plainte, une fois par année scolaire	200 €
Instrument de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2023 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/renree-scolaire-2023-2024>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation, si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances
277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SRBN : 775 662 497
Opérateurs d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2023 ?

- 1
 Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>
- 2
 Remplissez le code postal ou département de l'établissement
- 3
 Choisissez votre établissement parmi la liste proposée
- 4
 Renseignez l'identité de votre enfant
- 5
 Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : service.aspl@msc-assurance.fr ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).